



1 Rue de l'Hôtel de Ville
07100 Annonay
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
08/02/2024 007-210700100--20240208 CA-2024-004-DE	08/02/2024	

Conseil Municipal du jeudi 1 février 2024 - 18H30
Hôtel de ville - Salle Montgolfier

Délibération n°CM_2024_004
Finances - Adoption du budget primitif 2024 - budget principal

Nombre de conseillers en exercice : 33

Secrétaire de séance : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELDI

Étaient présents :

Maryanne BOURDIN, Simon PLENET, Edith MANTELIN, Jérémy FRAYSSE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Patrick SAIGNE, Michel SEVENIER, François CHAUVIN, Catherine MICHALON, Laura MARTINS-PEIXOTO, Catherine MOINE, Michel HENRY-BLANC, Bernard CHAMPANHET, Antoinette SCHERER, Antoine MARTINEZ, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Nathalie LUTZ

Ayant donné pouvoir :

Clément CHAPEL donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Romain EVRARD donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Catherine MOINE, Gracinda HERNANDEZ donne pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE, Lokman ÜNLÜ donne pouvoir à Bernard CHAMPANHET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Danielle MAGAND donne pouvoir à Catherine MICHALON, Claudie COSTE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Louisa GRENOT donne pouvoir à Antoine MARTINEZ

Absents ou excusés :

Jamal NAJI, Vincent DUGUA

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur François CHAUVIN, expose :

Le projet de Budget Primitif 2024 – Budget Principal se présente comme suit :

- **Section de Fonctionnement : 23 978 643,00 €**
- **Section d'Investissement : 9 449 528,00 €**

Tableau général

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Mesures nouvelles 2024</i>				
Opérations réelles	22 399 533,00 €	23 778 643,00 €	9 049 528,00 €	7 670 418,00 €
Opérations d'ordre S à S	1 039 800,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 039 800,00 €
Opérations d'ordre internes			200 000,00 €	200 000,00 €
Virement	539 310,00 €			539 310,00 €
<i>Résultats n-1 repris par anticipation</i>				
Restes à réaliser				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total budget	23 978 643,00 €	23 978 643,00 €	9 449 528,00 €	9 449 528,00 €

Observations et précisions

Les résultats d'exécution 2023 du budget principal n'ont pas été repris par anticipation.

Vu l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission générale en date du 23 janvier 2024

Le Conseil Municipal,

DÉLIBÈRE

À la majorité, comme ci-après :

Par 25 voix votant pour

Maryanne BOURDIN, Simon PLENET, Clément CHAPEL, Edith MANTELIN, Jérémy FRAYSSE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Romain EVRARD, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Patrick SAIGNE, Juanita GARDIER, Michel SEVENIER, François CHAUVIN, Catherine MICHALON, Laura MARTINS-PEIXOTO, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MOINE, Lokman ÜNLÜ, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Bernard CHAMPANHET, Danielle MAGAND, Antoinette SCHERER, Antoine MARTINEZ, Jérôme DOZANCE, Louisa GRENOT

Par 3 voix votant contre

Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Pascal PAILHA

Par 3 voix s'abstenant

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Nathalie LUTZ

ADOpte le budget primitif 2024 – Budget Principal – tel qu'il ressort des tableaux ci-dessous :
tableau général et tableaux par chapitres budgétaires,

Tableau général

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Mesures nouvelles 2024</i>				
Opérations réelles	22 399 533,00 €	23 778 643,00 €	9 049 528,00 €	7 670 418,00 €
Opérations d'ordre S à S	1 039 800,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 039 800,00 €
Opérations d'ordre internes			200 000,00 €	200 000,00 €
Virement	539 310,00 €			539 310,00 €
<i>Résultats n-1 repris par anticipation</i>				
Restes à réaliser				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total budget	23 978 643,00 €	23 978 643,00 €	9 449 528,00 €	9 449 528,00 €

Tableaux par chapitres budgétaires

Source : maquette budgétaire M57 - tableaux II C1 et II C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 419 626,00 €
012	Charges de personnel	14 555 943,00 €
014	Atténuation de produit	33 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 868 050,00 €
Total dépenses de gestion courante		21 877 119,00 €
66	Charges financières	480 014,00 €
67	Charges spécifiques	6 400,00 €
68	Provisions	36 000,00 €
Total dépenses réelles		22 399 533,00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	539 310,00 €
042	Opérations d'ordre se section à section	1 039 800,00 €
Total dépenses d'ordre		1 579 110,00 €
002	Déficit n-1 reporté	
Total dépenses de fonctionnement		23 978 643,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
013	Atténuation de charges	258 000,00 €
70	Produits des services	2 373 602,00 €
73	Impôts et taxes	4 515 297,00 €
731	Fiscalité locale	11 047 366,00 €
74	Dotations et participations	5 204 577,00 €
75	Autres produits de gestion courante	348 451,00 €
Total recettes de gestion courante		23 747 293,00 €
76	Produits financiers	150,00 €
77	Produits spécifiques	
78	Reprise sur provisions	31 200,00 €
Total recettes réelles		23 778 643,00 €
042	Opérations d'ordre se section à section	200 000,00 €
Total recettes d'ordre		200 000,00 €
002	Excédent n-1 reporté	
Total recettes de fonctionnement		23 978 643,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	84 200,00 €
204	Subventions d'équipement versées	668 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	904 540,00 €
23	Immobilisations en cours	6 078 588,00 €
Total dépenses d'équipement		7 735 428,00 €
16	Emprunts et dettes	1 314 100,00 €
Total dépenses financières		1 314 100,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	
Total dépenses réelles d'investissement		9 049 528,00 €
040	Opérations d'ordre se section à section	200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Total dépenses d'ordre		400 000,00 €
001	Déficit n-1 reporté	
Total dépenses d'investissement		9 449 528,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
13	Subventions d'investissement	2 732 607,00 €
16	Emprunts et dettes	3 026 746,00 €
Total recettes d'équipement		5 759 353,00 €
10	Dotations	1 271 000,00 €
1068	Résultat n-1 affecté	
27	Autres immobilisations financières	15 565,00 €
024	produit des cessions d'immobilisations	624 500,00 €
Total recettes financières		1 911 065,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	
Total recettes réelles d'investissement		7 670 418,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	539 310,00 €
040	Opérations d'ordre se section à section	1 039 800,00 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Total recettes d'ordre		1 779 110,00 €
001	Excédent n-1 reporté	
Total recettes d'investissement		9 449 528,00 €

FIXE comme suit le montant des contributions allouées au CCAS au titre de l'exercice 2024 :

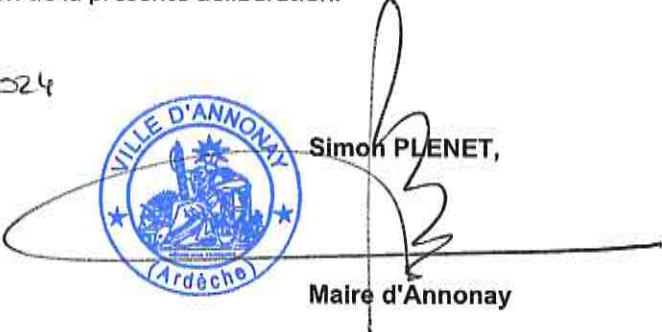

- CCAS – Budget principal : subvention de fonctionnement d'un montant de 1.237.500, €. Cette subvention, inscrite au 657363 F/420 du budget de l'exercice, sera versée par acomptes mensuels.
- CCAS – Budget annexe du PRE : subvention de fonctionnement de 51.100,00 €. Cette subvention, inscrite au C/657382 F/420 du budget de l'exercice, fera l'objet d'un versement unique après adoption du budget primitif 2024.

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements, prévus par l'instruction budgétaire et comptable M57, s'exécutent selon les modalités rappelées au point I-D du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CM-2020-225 du 07 décembre 2020.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay, le 7 février 2024


 **Simon PLENET,**
Maire d'Annonay

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Commune d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

